



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des maîtres auxiliaires

Question écrite n° 40352

Texte de la question

Mme Cathy Racon-Bouzon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation précaire des « maîtres auxiliaires ». Ces agents non titulaires de l'État, recrutés dans le cadre du décret n° 62-379 du 3 avril 1962, passent - chaque année - d'un établissement à l'autre. Certains de ces agents ont été reclassés en tant que contractuel et d'autres ont décidé de garder leur statut. Aussi, Mme la députée souhaite connaître les intentions du Gouvernement les concernant. Elle souhaite savoir s'il est prévu un plan de « résorption de l'auxiliariat » et connaître les intentions du Gouvernement en la matière. Enfin, elle lui demande s'il pourrait être envisagé une titularisation de ces quelques maîtres auxiliaires restants.

Données clés

Auteur : [Mme Cathy Racon-Bouzon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40352

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 5951

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)